



RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES EN CHAMPIONNATS DE FRANCE U15 ELITE ET U18 ELITE (SAISON 2020-2021)



ATTRIBUTION 2020-2021

Une saison de transition a été laissée en 2019-2020 pour permettre aux Ligues Régionales d'assimiler la réforme territoriale. Pour la saison 2020-2021, la Commission Fédérale des Compétitions mène une réflexion sur les Ligues Régionales, et non plus sur les secteurs.

Dans le calcul des places, les éléments suivants ont été validés par le Comité Directeur du 8 mars 2019 :

- En Championnats de France U15 Elite, afin qu'il y ait une continuité dans le travail de formation, les Ligues Régionales conservent une place par Pôle Espoirs.
- En Championnats de France U18 Elite, les Ligues Régionales conservent une place pour chaque club possédant un Centre de Formation agréé ou un Centre d'Entrainement labellisé.

Suite à la prise en compte de ces éléments, 2 options ont été utilisées pour le calcul des places à attribuer.

ATTRIBUTION 2020-2021

Option 1 : On calcule le quotient des licencié(e)s par Ligue Régionale lié à la catégorie de pratique (U13 et U14 pour les Championnats U15 - U15, U16 et U17 pour les Championnats U18) et au sexe. Au regard de ce quotient, l'ensemble des 48 places (60 en NMU18 Elite) est réparti entre les Ligues Régionales, en vérifiant à chaque fois que le minimum de places à attribuer au regard des Pôles Espoirs et des Centres de Formation agréés/Centres d'Entrainement labellisés est respecté.

Option 2 : On attribue dans un premier temps les places au titre des Pôles Espoirs ou Centre de Formation agréé/Centre d'Entrainement labellisé sous réserve de l'avis favorable de la DTN ; suite à cela, on calcule le quotient des licencié(e)s sur le nombre de places restantes, ce qui permet la répartition des places complémentaires.

La seconde option permet une meilleure répartition, ainsi que le respect d'un nombre maximal de places par Ligue Régionale, de 6 équipes dans le cas des championnats à 48 équipes et de 8 équipes en NMU18 Elite. Les tableaux qui suivent reprennent donc les chiffres obtenus avec cette option de calcul.

ATTRIBUTION 2020-2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE NF U15 ELITE

Ligues Régionales	Pôles Espoirs	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places 2020-2021	Nombre de places 2019-2020
Auvergne-Rhône-Alpes	3	3	6	6
Bourgogne-Franche-Comté	2		2	2
Bretagne	1	2	3	3
Centre-Val-de-Loire	1	1	2	3
Grand-Est	3	2	5	5
Hauts de France	2	2	4	4
Île de France	1	4	5	5
Nouvelle Aquitaine	3	2	5	5
Normandie	2	1	3	2
Occitanie	2	2	4	4
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2	1	3	3
Pays de la Loire	1	5	6	6
Corse				
Total	23	25	48	48

ATTRIBUTION 2020-2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE NM U15 ELITE

Ligues Régionales	Pôles Espoirs	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places 2020-2021	Nombre de places 2019-2020
AUVERGNE-RHONE-ALPES	3	3	6	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2		2	2
BRETAGNE	1	1	2	2
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1	2	2
GRAND-EST	3	2	5	5
HAUTS DE FRANCE	2	3	5	5
ILE DE FRANCE	1	5	6	7
NOUVELLE AQUITAINE	3	2	5	5
NORMANDIE	2	1	3	2
OCCITANIE	2	1	3	3
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	2	2	4	4
PAYS DE LA LOIRE	1	4	5	5
CORSE				
Total	23	25	48	48

ATTRIBUTION 2020-2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE NF U18 ELITE

Ligues Régionales	LFB	LF2 Centre d'Entrainement labellisé et Centre de Formation agréé	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places 2020-2021	Nombre de places 2019-2020
AUVERGNE-RHONE-ALPES	1		4	5	5
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1		2	3	3
BRETAGNE	1		2	3	2
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1	1	3	3
GRAND-EST	1	2	2	5	5
HAUTS DE FRANCE	2	1	3	6	8
ILE DE FRANCE			3	3	3
NOUVELLE AQUITAINE	1		3	4	4
NORMANDIE		1	2	3	4
OCCITANIE	2	1	2	5	4
PROVENCE-ALPES-COTE-D' AZUR			2	2	2
PAYS DE LA LOIRE	2	1	3	6	5
CORSE					
Total	12	7	29	48	48

ATTRIBUTION 2020-2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE NM U18 ELITE

Ligues Régionales	Jeep® ÉLITE et PFBB	PRO B ou NM1 avec centre de formation agréé	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places 2020-2021	Nombre de places 2019-2020
AUVERGNE-RHONE-ALPES	3	2	3	8	10
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2		1	3	2
BRETAGNE		1	2	3	2
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1	1	3	3
GRAND-EST	2	1	2	5	4
HAUTS DE FRANCE	2	1	3	6	6
ILE DE FRANCE	2	1	4	7	7
NOUVELLE AQUITAINE	3	1	2	6	5
NORMANDIE		3	1	4	4
OCCITANIE			2	2	3
PROVENCE-ALPES-COTE-D' AZUR	1	2	3	6	7
PAYS DE LA LOIRE	2	1	3	6	5
CORSE					
FFBB	1			1	1
Total	19	14	27	60	59

CAHIER DES CHARGES U15 ELITE (1/2)

Chaque club doit montrer une implication factuelle pour la formation du joueur ou de la joueuse (école de mini basket, équipes de jeunes, etc.)

Installation :

Classement H2

Encadrement :

Entraîneur : DEFB (obligation de recyclage en règle)

Adjoint : en formation CQP

Un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur

Joueurs :

Dans le cadre du Plan de Développement Territorial, chaque joueur inscrit au Pôle doit se voir proposer une équipe engagée en Championnat de France (sauf dérogation accordée par le DTN, sur proposition du CTS chargé de la formation du joueur)

CAHIER DES CHARGES U15 ELITE (2/2)

Vidéos des rencontres :

La mise à disposition et l'échange des vidéos des matchs sur les championnats nécessitent une plateforme sécurisée. La solution HUDL a été mise en place à titre expérimental en 2019/2020 avec une offre élargie (stockage, partage, taggage). Un bilan sera fait de l'utilisation et de la pertinence de cette solution sur cette saison pour s'assurer des conditions de mise en œuvre de la solution en 2020/2021.

Pour toute question, nous vous remercions de bien vouloir contacter le Pôle Formation et Emploi.

CAHIER DES CHARGES U18 ELITE (1/2)

Chaque club doit montrer une implication factuelle pour la formation du joueur ou de la joueuse (école de mini basket, équipes de jeunes, etc.)

Installation :

Classement H2

Encadrement :

Entraîneur : DEFB (obligation de recyclage en règle)

Adjoint : en formation CQP

Un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur

Budget à prévoir :

Environ 25 000€ (encadrement de qualité, entraînements réguliers à dispenser...)

CAHIER DES CHARGES U18 ELITE (2/2)

Vidéos des rencontres :

La mise à disposition et l'échange des vidéos des matchs sur les championnats nécessitent une plateforme sécurisée. La solution HUDL a été mise en place à titre expérimental en 2019/2020 avec une offre élargie (stockage, partage, taggage). Un bilan sera fait de l'utilisation et de la pertinence de cette solution sur cette saison pour s'assurer des conditions de mise en œuvre de la solution en 2020/2021.

Pour toute question, nous vous remercions de bien vouloir contacter le Pôle Formation et Emploi.

PLANNING GÉNÉRAL

ATTRIBUTION DES PLACES ET VALIDATION DES ÉQUIPES

- Obligation pour les clubs souhaitant postuler pour une place en Championnat de France U15/U18 Elite de déposer une pré-candidature directement auprès de la Commission Fédérale des Compétitions **avant le samedi 15 février**
- Confirmation de l'acceptation des places par les Ligues Régionales avant le **vendredi 13 mars 2020 midi au plus tard à la Commission Fédérale des Compétitions**
- Validation des modifications (places rendues/attribuées) lors du **Bureau Fédéral du 28 mars 2020**
- Transmission des équipes participant aux Championnats de France U15 et U18 Elite pour la saison 2020-2021 **avant le lundi 1^{er} juin 2020** par les Ligues Régionales, selon un classement motivé
- Validation des équipes transmises par les Ligues Régionales lors du **Bureau Fédéral du 19 juin 2020**



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com